



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## comités et conseils

Question écrite n° 111899

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'orientation professionnelle. Elle est essentielle dans les efforts visant à mettre en adéquation l'offre de formation et l'offre de travail. Aussi, il souhaiterait savoir quels observatoires prospectifs des métiers et des qualifications évaluent les besoins de main-d'oeuvre de chaque secteur d'activité à court, moyen et long terme et s'il envisageait de renforcer les moyens dont ils disposent pour mener à bien leurs missions.

### Texte de la réponse

La direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) du ministère de l'emploi réalise des projections à long terme d'emploi et de postes à pourvoir par métier, en collaboration avec le centre d'analyse stratégique (CAS), dans le cadre du groupe « Prospective des métiers et des qualifications ». Les résultats du dernier exercice, à horizon 2015, ont été publiés en décembre 2005 et sont repris dans un ouvrage plus complet, « Les métiers en 2015 », diffusé sur internet depuis le 2 janvier 2007, à paraître en février 2007. Ces résultats font l'objet de présentations et de réflexions à travers la mise en place de groupes de travail ad hoc, notamment avec la direction des études du ministère de l'éducation, autour des besoins de formation. Localement et pour des visions à plus court terme, les observatoires de branches ont été créés par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ; l'État apporte un appui de réflexion et de coordination (groupe Prométhée dans le cadre du commissariat général au plan en 2005), de politique contractuelle (contrats d'études prospectives) ; le CEREQ travaille également sur ces sujets, notamment par la mise à disposition, sur son site, des « Portraits statistiques de branches ». Les observatoires régionaux sur l'emploi et la formation (OREF) travaillent avec les directions régionales de l'INSEE et les DRTEFP à partir d'outils d'aide à la décision tels que ceux déployés par l'INSEE et la DARES. Ces travaux ont fait l'objet d'un bilan paru en 2006 (« Formation et emploi en région », travaux du groupe ORAFE, édité par le CEREQ) et se poursuivent actuellement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111899

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 2006, page 12633

**Réponse publiée le** : 13 mars 2007, page 2690